

SYNDICAT CFDT-MAE

Ministère des Affaires étrangères



CAP SECRÉTAIRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Profession de foi CFDT, Elections du 15 décembre 2011

Quoi de neuf depuis les élections de juin 2008 ?



La CFDT, qui a fait de la lutte contre la souffrance au travail l'une de ses priorités, est à l'origine du groupe de prévention des risques psychosociaux.

Si la CFDT a fait en sorte que les secrétaires des affaires étrangères bénéficient des améliorations apportées en leur temps au statut interministériel des attachés, elle s'est en revanche opposée au versement du corps des secrétaires des affaires étrangères dans le corps interministériel des attachés d'administration proposé par le ministère de la fonction publique en novembre 2010.

La CFDT a été le seul syndicat qui, en amont de la signature du protocole d'accord portant notamment sur l'accès d'agents contractuels à la titularisation (le corps des SAE est le principal corps concerné au MAEE), a demandé que ces titularisations entrent en compte pour le calcul des promotions et avancements : prise en compte des intégrations pour le calcul des promotions au choix bénéficiant aux fonctionnaires pour l'accès statutaire au corps, dispositions transitoires pour améliorer les taux de promotions au principalat.

La CFDT a veillé à la réalisation de l'annonce

effectuée par la DRH dans le cadre du plan de recrutement 2006 – 2012 : l'augmentation effective des SAE, malgré le dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux lors des départs en retraite ;

La CFDT, qui dispose d'un savoir-faire en matière contentieuse, a **intenté des recours pour obtenir la compensation des permanences et astreintes à l'étranger. Ce sont ces recours qui sont à l'origine de la négociation qui a pour but d'instaurer une récupération pour les heures de travail effectuées dans ce cadre.**

La CFDT a mis en évidence au MAEE la fragilité juridique de la brusque disparition de la surcote liée aux bonifications, en matière de retraites, pour services effectués hors d'Europe. Le MAEE a relayé la question auprès de Bercy, les négociations sont en cours.

La CFDT s'est prononcée, lors de la concertation qui a précédé la toute récente réforme des concours qui entrera en vigueur en 2012, en faveur de l'inclusion dans les programmes des concours, des métiers de la coopération, du développement et des enjeux globaux. Ces matières doivent être prises en compte lors d'un recrutement initial et pérenne, dans la palette des métiers diplomatiques.

La CAP traite des situations individuelles. Il est essentiel qu'y siègent des élus formés et motivés, à l'écoute des préoccupations de leurs collègues

La composition de la liste des candidats présentés par la CFDT répond à une double exigence : **parité hommes/femmes et représentation de toutes les origines statutaires** (cadre général, IRA, cadre d'Orient, ante Le Pors, tour extérieur).

Les élus CFDT sont en contact avec le syndicat lors de la préparation de chaque CAP et à votre écoute, avec l'aide des permanents syndicaux.

Les élus CFDT travaillent chaque fois que c'est possible avec les élus des autres syndicats et associations professionnelles. C'est essentiel pour faire le poids en réunion face à l'administration dont les représentants votent tous, sans états d'âme, comme le président de séance.

Les élus CFDT s'attachent à faire **définir clairement les critères utilisés pour les promotions**, les réductions d'ancienneté dans les échelons, les mutations et les demandes de

détachement ou d'intégration (mérite, ancienneté et/ou mobilité). Rien de pire en effet que les critères à géométrie variable que l'administration est parfois tentée d'utiliser et les « figures imposées », doux euphémisme administratif pour désigner parachutages et coups de piston.

Les élus CFDT veilleront en outre à ce que **TOUTES** les questions individuelles, y compris notamment les difficultés rencontrées par les collègues relatives à la modulation annuelle des



**COMBATIFS
AU QUOTIDIEN**

**CONSTRUCTIFS
POUR DEMAIN**

primes liées à la mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats (PFR), soient traitées.

La CAP est un lieu de dialogue social essentiel.

Les élus CFDT y présentent des propositions, relayées par le syndicat au comité technique paritaire ministériel au sein duquel il dispose de 9 sièges sur 20. Comme elle l'a fait jusqu'à présent, la CFDT poursuivra le travail entrepris dans le cadre de la CAP et des réunions de concertation pour l'amélioration du pyramidage du corps et des ratios de promotion (promus/promouvables) ; continuera à faire proposer des perspectives

d'affectation plus larges, couvrant l'ensemble des secteurs d'activité du Département, notamment ceux couverts par la DGM, et l'accès à des fonctions de responsabilité (COCAC), et veillera à ce que les SAE qui n'intégreront pas le corps des conseillers - en raison notamment de la baisse des recrutements dans ce corps - et qui seraient candidats à une mobilité interministérielle, aient aussi des perspectives hors du Département.

La CFDT ne relâchera pas ses efforts sur des sujets tels que la lutte contre les violences et discriminations ; de même, elle continuera à œuvrer en faveur de la maîtrise du temps de travail.

**POUR TOUTES CES RAISONS :
VOTEZ ET FAITES VOTER CFDT !**

ATTENTION !

**Si vous êtes à l'étranger, à Nantes, ou si vous n'êtes pas sûr(e) de pouvoir vous déplacer rue de la Convention le 15 décembre
Votez par correspondance !**